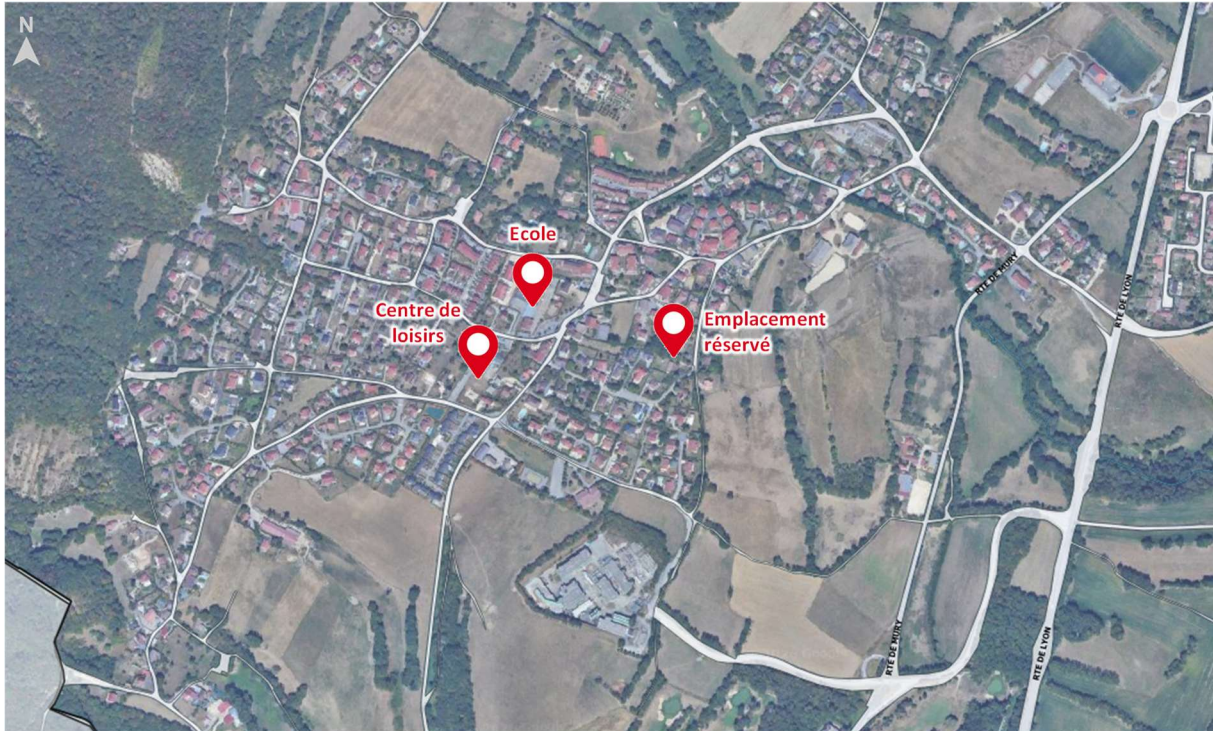


Secteur concerné

Les trois secteurs concernés par la procédure, prennent place sur le centre-bourg d'Echenevex.



Localisation des secteurs concernés par la modification du PLUiH

Sources : Google Satellite et CAPG

Objet 1 : Reclassement de parcelles dédiées à des équipements, du zonage UGm1 vers le zonage UE

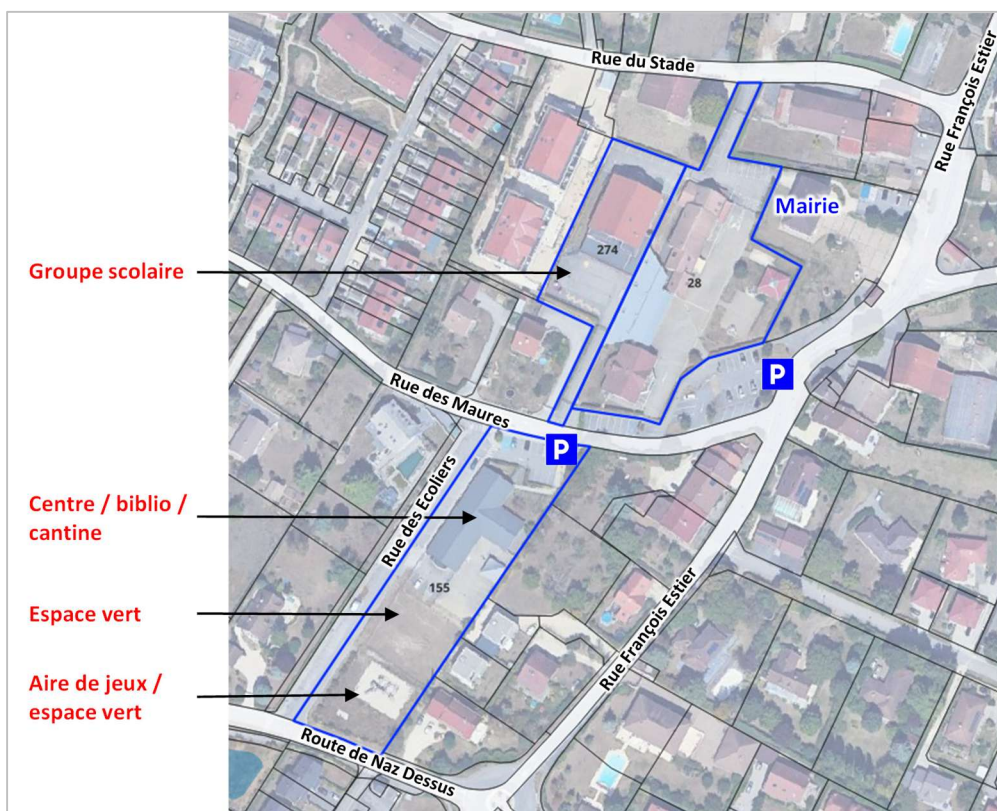
A proximité immédiate de la mairie, prennent place, sur des propriétés communales :

- le groupe scolaire Clément Chazalet (parcelles AO 28 et AO 274), comprenant une école maternelle et une école élémentaire regroupant 255 élèves (2024) ;
- sur la parcelle AO 155, du Nord au Sud : un bâtiment occupé par le centre de loisirs « Les Mésanges », la cantine, la bibliothèque municipale, accompagné d'une cour avec préau, d'un petit parking, puis sur une première « terrasse », d'un espace vert utilisé pour les jeux extérieurs et enfin sur une deuxième terrasse, mais de façon indépendante, une aire de jeux avec un espace vert.

Ces 3 parcelles sont visées par la présente procédure. Plusieurs équipements et espaces publics sont présents sur le secteur, comme on peut le voir sur la carte qui suit.

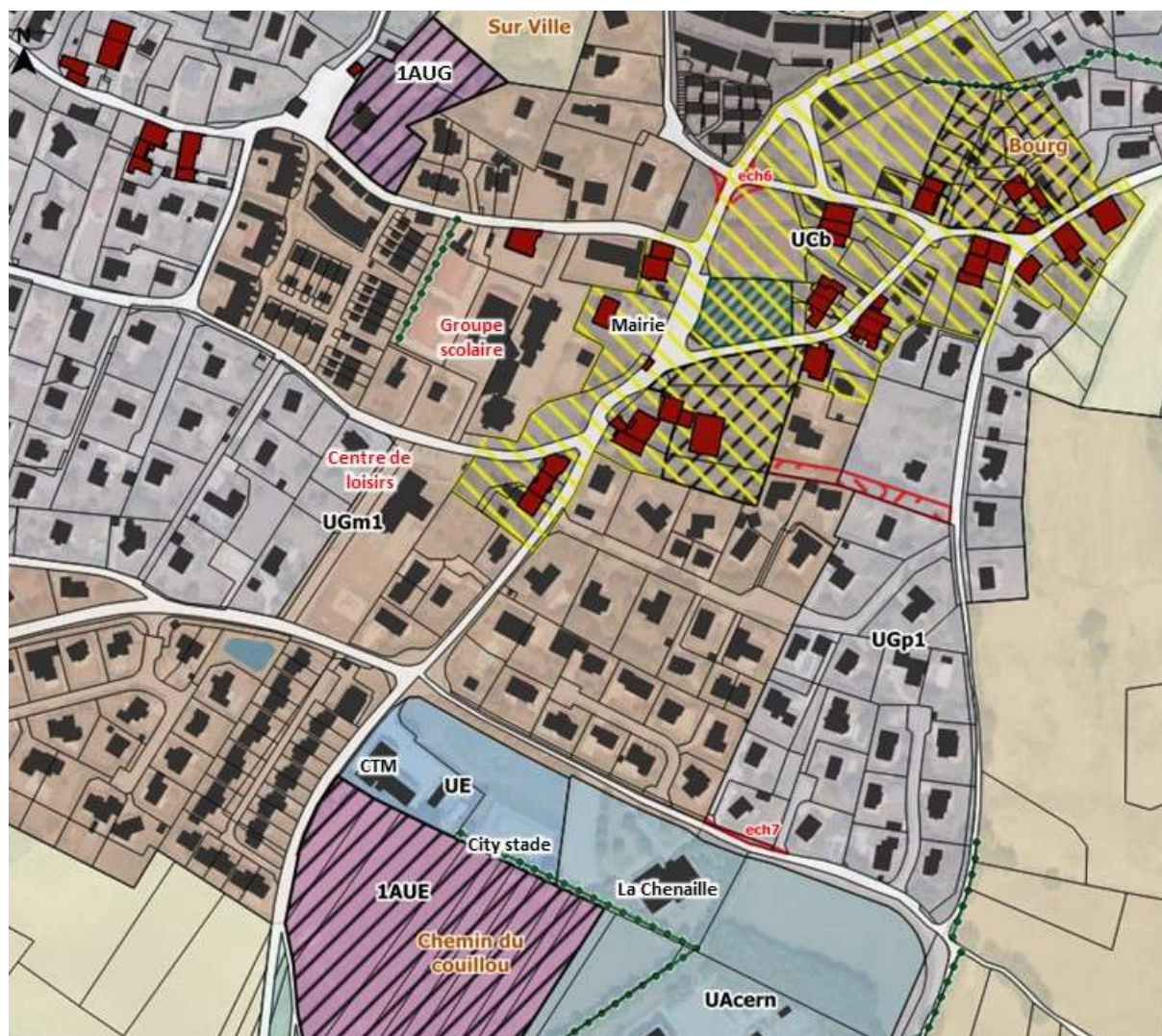


Carte des parcelles communales sur le centre-bourg, dont celles visées par la procédure
Sources : Google Satellite 2024 et CAPG



Carte des parcelles visées par la procédure - Sources : Google Satellite 2024 et CAPG

Les 3 parcelles AO28-155-274 sont actuellement classées en zone UGm1 au sein du PLUiH du Pays de Gex.



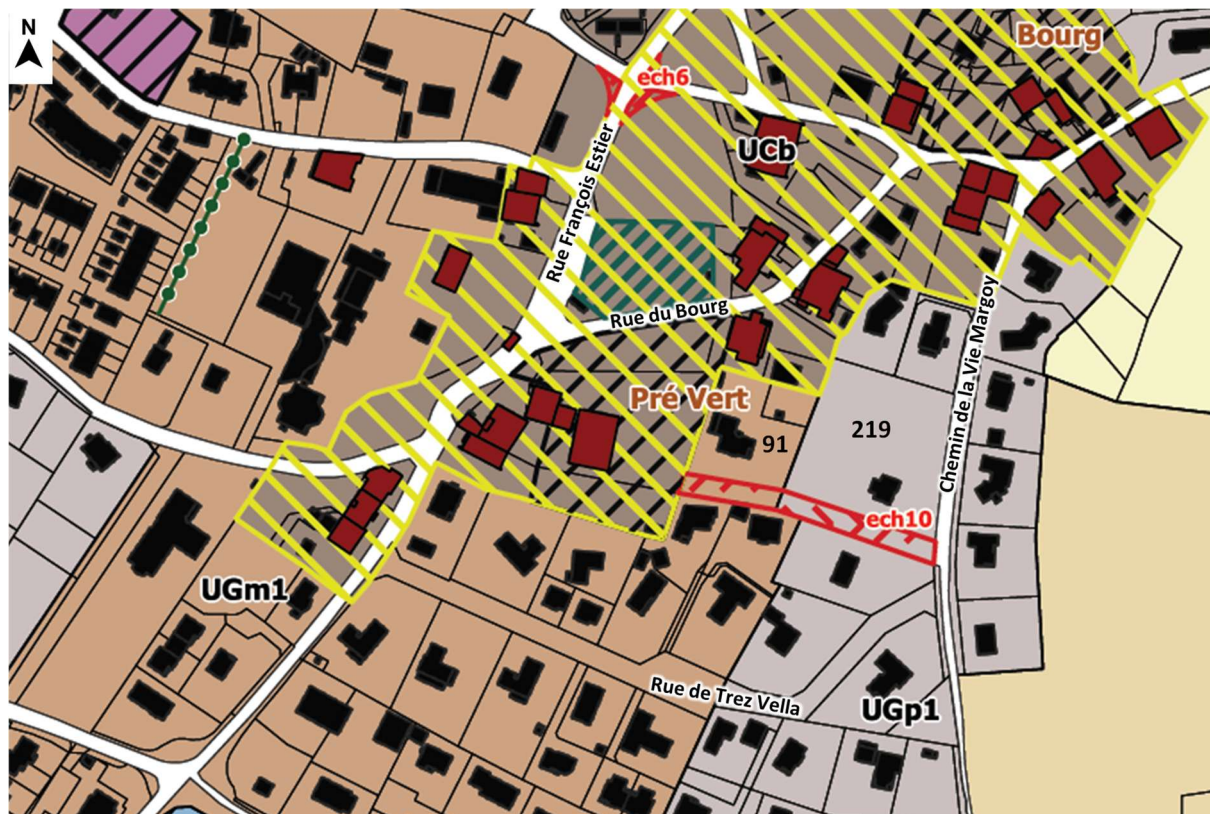
	UGb : Zone urbaine de centre-bourg		18 - OAP
	UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne		18 - OAP patrimoine
	UGp1 : Zone urbaine générale à préserver		07 - Bâtiment remarquable
	UE : Zone d'équipement		07 - Élément du paysage
	UAcern : Zone urbaine pour les activités du CERN		Haie
	1AUG : Zone à urbaniser générale dense		
	1AUE : Zone à urbaniser d'équipement		

Extrait du plan de zonage du PLUiH et de sa légende

Source : CAPG, fonds de plan Google Satellite

Objet 2 : Suppression de l'emplacement réservé « ech 10 »

L'emplacement réservé n°10 sur la commune d'Échenevex, prend place à proximité du bourg, sur les parcelles privées AO91 (classée en zone UGm1) et AO219 (classée en UGp1).



- | | | | |
|---|---|---|---------------------------|
|  | 05 - Emplacement réservé |  | 18 - OAP |
|  | UCb : Zone urbaine de centre-bourg |  | 18 - OAP patrimoine |
|  | UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne |  | 07 - Bâtiment remarquable |
|  | UGp1 : Zone urbaine générale à préserver |  | 07 - Élément du paysage |

Extrait du plan de zonage du PLUiH et de sa légende - Source : CAPG

Numéro de l'ER	Nom de la commune	Libellé de l'ER	Bénéficiaire	Surface en m ²	Nom de la commune des références cadastrales	Références cadastrales
ech10	Échenevex	Aménagement d'une liaison modes doux	Commune d'Échenevex	1062,00	Échenevex	AO0091-AO0219

Extrait de la liste des emplacements réservés du PLUiH

Source : CAPG